

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 78 (1964)

Heft: 4

Rubrik: Gesellschaftschroniken = Chronique des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS



Société royale de Généalogie et d'Héraldique des Pays-Bas

Koninklijk Nederlandsch Genootschap
voor Geslacht- en Wapenkunde

Organe mensuel: *De Nederlandsche Leeuw*.

Président: le Colonel J. K. H. de Roo van Alderwerelt.

Siège: Bleijenburg 5, La Haye.

Assemblée générale du 11 juillet 1964 à l'Hôtel de Ville de Maarssen.

Le président remercie le bourgmestre et les échevins de Maarssen pour leur hospitalité, puis renseigne les membres sur l'état des finances de la société. Après les formalités usuelles, M. W. del Campo Hartman est réélu membre du bureau.

Les membres se rendent au château de Nyenrode, où le directeur de l'Institut néerlandais pour les relations avec l'étranger (N. O. I. B.) prononce un discours intéressant sur l'histoire du château et de ses propriétaires. La matinée se termine par un déjeuner offert par la direction de l'Institut, à l'issue duquel la société visite le château. Le jonkheer Quarles van Ufford reçoit ensuite les participants au château de Gunterstein (de style Louis XIV), puis le château de Zuylen, à Zuilen, rempli de portraits historiques et de beaux meubles est visité.

Jonkheer Dr H. E. van Weede
Secrétaire.



Académie Internationale d'Héraldique

Président: M. Léon Jéquier
Avenue Marc-Monnier 1 Genève

A la suite du décès de son président, M^e Paul Adam, l'A.I.H. s'est réunie en Assemblée générale le 24 octobre 1964, à Paris. M. Meurgey de Tupigny prononça l'éloge de notre si regretté président, évoquant son attachante personnalité, les liens d'amitié qui le liaient à la plupart des membres de l'A.I.H. et sa remarquable œuvre héraldique.

L'Assemblée générale a élu les membres du bureau de l'A.I.H. qui est ainsi constitué :

président: M. Léon Jéquier (Suisse);

vice-présidents:

Marquis de São Payo (Portugal);

M. Szabolcs de Vajay (Hongrie);

secrétaire général:

Baron Hervé Pinoteau (France);

trésorier: M. Marcel Orbec (France);

membres:

M^{me} Elisabeth Leemans-Prins (Pays-Bas);
Comte Thierry de Limburg Stirum (Belgique);

M. Meurgey de Tupigny (France);

S. Exc. Mgr Bruno Bernard Heim (Saint-Siège);

Chev. Simon Jaxa Konarski (Pologne);

Dr Ottfried Neubecker (Allemagne).

Elle a nommé académiciens : Dr Francisco de Simas Alves de Azevedo (Portugal), Narcisse Binayan Carmona (Argentine), Dr Olivier Clottu (Suisse), Chev. Xavier de Ghellinck Vaernewyck (Belgique), M. Bernard Mahieu, M. Yves Metman, M. C. Gunnar Scheffer (Suède); associés : M^{lle} Anne-Marie Armelin (France), M. Roger Harmignies (Belgique), Dr Adam Heymowski (Pologne), Dr Jean-Claude Loutsch, M. Rémi Mathieu (France).

La cotisation annuelle a été fixée à dix francs suisses pour les académiciens et les associés. L'*Archivum Heraldicum* étant l'organe de l'A.I.H., ceux de ses membres qui ne le recevraient pas par leur société nationale d'héraldique sont priés de s'y abonner en versant, en plus de leur cotisation, le montant de cet abonnement qui est de dix francs suisses, en tout vingt francs suisses. Cotisations et abonnements à l'*Archivum Heraldicum* doivent être versés par mandat postal international à l'Union de Banques Suisses, à Genève, compte de chèques postaux N^o 12 - 2048 en n'omettant pas d'indiquer « pour compte de l'Académie Internationale d'Héraldique ».

L'un des buts de l'A.I.H. est de stimuler les études d'héraldique. A cet effet, le Marquis de São Payo a fait savoir qu'il fondait un prix biennal destiné à récompenser les travaux les plus sérieux.